

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2014**

Réf. : MDD/AN

L'an deux mille quatorze, le 14 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Miren SERVONNET, 1^{ère} Adjointe.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Miren SERVONNET, David CHIZAT, Mireille AULAS, Jocelyne ROCCA, Vincent ROSATI, Evelyne NICOLE, Daniel DELEAZ, Philippe VILLAR, Arlette TSACRIOS, Geneviève CARECCHIO, Antoine PLASSON-FAVORITI, Martine DESFAYES, Alain SAINT-PATRICE, Joëlle OLIVA, Alain FOCACHON, Marie-Thérèse COULLET, Daniel TOINET, Jérôme MOROGE, Jocelyne CLAUZIER, Marguerite LENOBLE et Patrice LANGIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Guy BRUNETTI a donné pouvoir à Daniel DELEAZ
Mireille DOMENECH DIANA a donné pouvoir à Miren SERVONNET
Nesrine TABBOUBI a donné pouvoir à David CHIZAT
Jean-Pierre FERRANDES a donné pouvoir à Alain SAINT PATRICE.

ABSENTS :

Mahée STIEBER
Brahim CHENANI
Habiba BEN KMICHA
Michèle LOMBARDI.

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Geneviève CARECCHIO est désignée secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Madame le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2013.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 16 JANVIER au 16 FEVRIER 2014

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des actes de gestion - Rapporteur Miren SERVONNET

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, pour la période du 28 novembre au 23 décembre 2013, des actes de gestion accomplis par Madame le Maire en application de la délibération du 30 juin 2009.

DIRECTION DES RESSOURCES

1) Budget primitif 2014 - Rapporteur Philippe VILLAR :

Départ de Guy BRUNETTI à 19 h 10

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté par nature et par chapitre,

ADOpte à la majorité des membres présents, 21 voix pour et 4 contres, (Jérôme MOROGE, Patrice LANGIN, Jocelyne CLAUZIER, Marguerite LENOBLE du groupe « Pierre-Bénite sur Rhône »)

le budget primitif 2014, tel que présenté par le rapporteur qui s'équilibre globalement à **17 930 965, 00 euros** de la manière suivante :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour un montant de :

15 037 664, 00 euros à la majorité des membres présents par 21 voix pour et 4 contres, (Jérôme MOROGE, Patrice LANGIN, Jocelyne CLAUZIER, Marguerite LENOBLE du groupe « Pierre-Bénite sur Rhône »)

Section d'investissement en dépenses et en recettes pour un montant de :

2 893 301, 00 euros à la majorité des membres présents par 21 voix pour et 4 contres, (Jérôme MOROGE, Patrice LANGIN, Jocelyne CLAUZIER, Marguerite LENOBLE du groupe « Pierre-Bénite sur Rhône »)

2) Budget primitif 2014 : subventions aux associations - Rapporteur Evelyne NICOLE :

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents, 4 abstentions**, (Jérôme MOROGE, Patrice LANGIN, Jocelyne CLAUZIER, Marguerite LENOBLE du groupe « Pierre-Bénite sur Rhône »)

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2014.

3) Taux d'imposition 2014 - Rapporteur Mireille DOMENCH DIANA :

Le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents, 4 contres**, (Jérôme MOROGE, Patrice LANGIN, Jocelyne CLAUZIER, Marguerite LENOBLE du groupe « Pierre-Bénite sur Rhône »)

DECIDE de reconduire les taux des impositions des taxes locales pour 2014 à leur niveau voté en 2013.

PRECISE que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2014 est estimé à 4 541 022€.

FIXE les taux d'imposition pour 2014 comme suit :

T.H.	15,79 %
F.B.	16,48 %
F.N.B.	48,48 %

4) Budget 2014 – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (révision opération dojo) - Rapporteur Vincent ROSATI :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement de la façon suivante,

	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014
Ancienne répartition pour mémoire	Extension du dojo	650 000 €	200 000 €	450 000 €
Révision		750 000 €	16 663.86 €	733 336.41 €

5) Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL – Rapporteur Daniel DELEAZ :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : objet

DECIDE DE SIGNER avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône une convention relative à l'intervention sur dossiers CNRACL du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le CDG assure les missions d'assistance aux collectivités en matière de retraite prévues par l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et dans le cadre de la mission d'intervention et de contrôle confiée par la Caisse des Dépôts au Centre de Gestion.

ARTICLE 2 : liste des processus couverts par la convention

Le Centre de Gestion assurera la mission de contrôle et de suivi sur les processus listés ci-dessous :

- Validation de services de non titulaires
- Rétablissement des droits au régime général

Le Centre de Gestion assure la mission de réalisation des dossiers de :

- Liquidation d'une pension vieillesse
- Liquidation pension d'invalidité
- Liquidation d'une pension de réversion
- Pré liquidation avec engagement

ARTICLE 3 : modalités financières

Le traitement de chaque dossier est soumis conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, à une participation financière de :

Validation de services de non titulaire	120 €
Rétablissement des droits au régime général	75 €
Liquidation d'une pension vieillesse	200 €
Liquidation pension d'invalidité	200 €
Liquidation d'une pension de réversion	120 €
Pré – liquidation	200 €

ARTICLE 4 :

Autorise le Maire à signer ladite convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2017.

ARTICLE 5 :

La dépense correspondante sera inscrite au titre des crédits prévus au chapitre 011

6) Création d'un CTP et CHS commun ville de Pierre Bénite et CCAS – Rapporteur Alain FOCACHON :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

DE CREER un Comité Technique Paritaire et un Comité Hygiène et Sécurité commun Ville de Pierre Bénite - Centre Communal d'Action sociale

La présente délibération sera enregistrée au registre des délibérations et publiée au recueil des actes administratifs de la commune, affichée au service des Ressources Humaines en mairie et au local syndical.

DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

7) Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville d'Oullins (année scolaire 2013/2014) – Rapporteur Miren SERVONNET :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de PIERRE-BENITE et la Commune d'OULLINS.

PRECISE QUE la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2013 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

8) Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville de Saint Genis Laval (année scolaire 2013/2014) – Rapporteur Miren SERVONNET :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de PIERRE-BENITE et la Commune de SAINT-GENIS LAVAL.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2013 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

9) Convention tripartite entre l'Etat, le Centre Régional de l'Information Jeunesse et la ville de Pierre-Bénite pour la labellisation du Bureau Information Jeunesse – Rapporteur Marie Thérèse COULLET :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite avec l'Etat, représenté par le Préfet et le Centre régional d'Information Jeunesse concernant le Bureau Information Jeunesse implanté au service Jeunesse de la Ville.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10) Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Rapporteur Antoine PLASSON FAVORITI

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du rapporteur et avoir débattu **DONNE ACTE** à madame le maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, dont la compétence relève de la communauté urbaine de Lyon, conformément aux dispositions du décret N° 95-635 du 6 mai 1995.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

11) Tarif cinéma à 4 € pour les moins de 14 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 – Rapporteur Geneviève CARRECHIO :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer le tarif cinéma à 4€ pour les moins de 14 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

12) Tarif GRAC à 4.90 € à partir du 1^{er} janvier 2014 – Rapporteur Geneviève CARRECHIO:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'appliquer le tarif de 4,90 euros à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Maire lève la séance à 20 h 25